



**CENTRE INTER REGIONAL
D'ETUDES, D'ACTIONS ET D'INFORMATIONS
EN FAVEUR DES PERSONNES EN SITUATION DE
VULNERABILITE
CREAI PACA ET CORSE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

C.R.E.A.I. PACA ET CORSE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

6 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE

C.R.E.A.I. PACA ET CORSE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
6 rue d'Arcole
13006 MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Centre Inter Régional d'Etudes, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité - "C.R.E.A.I PACA ET CORSE" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

✓ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

✓ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATIONS

Changement de méthodes comptables :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes de l'annexe « Règles et méthodes comptables - Principes et conventions générales – Changements de méthode » qui exposent le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC 2022-06 du 4 novembre 2022 et à l'application du règlement ANC 2023-03 du 7 juillet 2023

Continuité d'exploitation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Faits caractéristiques de l'exercice - Continuité d'exploitation » de l'annexe des comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

✓ Règles et méthodes comptables

Le préambule de l'Annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux méthodes de présentation et d'évaluation des comptes.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié de la mise en œuvre des méthodes comptables précisées ci-avant et des informations fournies dans les notes de l'Annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSOCIATION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Marseille le 27 mai 2026

Florence DJINGUEUZIAN
Commissaire aux comptes



ANNEXE

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

C.R.E.A.I. PACA CORSE

6 RUE D'ARCOLE

13006 MARSEILLE

*Dossier financier de l'exercice en Euros
Période du 01/01/2025 au 31/12/2025*

Activité principale de l'association :

Nous vous présentons ci-après le dossier de l'exercice.

Fait à MARSEILLE

Le 18/05/2026

AZRA AURELIE

EXPERT COMPTABLE DIPLOMEE

S.A.R.L. KEROVA

1 RUE MARTINY

13008 MARSEILLE

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	66 096	19 396	46 700	53 251	-6 551	-12,30
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	500 992	358 518	142 474	165 075	-22 601	-13,69
	Installations techniques, matériel et outillage	73 215	55 666	17 549	23 378	-5 829	-24,93
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts	248		248	248		
	Autres immobilisations financières	8 743		8 743	6 043	2 700	44,68
Total II		649 294	433 580	215 714	247 995	-32 281	-13,02
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	85 341		85 341	164 779	-79 438	-48,21
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	252 664		252 664	278 074	-25 411	-9,14
	Charges constatées d'avance (2)	15 846		15 846	4 979	10 867	218,23
	Valeurs mobilières de placement	398 200		398 200	398 200		
	Instruments financiers à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	482 417		482 417	4 042	478 375	NS
Total III		1 234 468		1 234 468	850 074	384 393	45,22
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 883 762	433 580	1 450 181	1 098 069	352 112	32,07

(1) Dont à moins d'un an
(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12		Exercice N-1 31/12/2024 12		Ecart N / N-1	
		Euros				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :						
	Fonds propres statutaires						
	Fonds propres complémentaires	467 870		467 870			
	Fonds propres avec droit de reprise :						
	Fonds statutaires						
	Fonds propres complémentaires						
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves :						
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves pour projet de l'entité	722 467		722 467			
	Autres						
	Report à nouveau	-1 074 717		-789 421		-285 296	-36.14
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		-352 274		-285 296		-66 978	-23.48
Situation nette (sous total)		-236 655		115 620		-352 274	-304.68
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds propres consommables						
	Subventions d'investissement	-0		-0			
	Provisions réglementées						
	Total I	-236 655		115 620		-352 274	-304.68
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds non remboursables						
	Avances conditionnées						
PROVISIONS	Droits du concédant						
	Total II						
FONDS REPORTES ET DEBIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations						
	Fonds dédiés	300 535		354 956		-54 421	-15.33
Total III		300 535		354 956		-54 421	-15.33
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	24 448		20 871		3 577	17.14
Total IV		24 448		20 871		3 577	17.14
DETTES (I)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	437 167		212 954		224 213	105.29
	Emprunts et dettes financières diverses (2)						
	Instruments financiers à terme						
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	81 189		132 093		-50 904	-38.54
	Dettes des legs ou donations						
	Dettes fiscales et sociales	144 616		131 802		12 813	9.72
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	197 098		104 036		93 062	89.45
	Produits constatés d'avance	501 784		25 737		476 047	NS
Total V		1 361 853		606 623		755 231	124.50
Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)							
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 450 181		1 098 069		352 112	32.07
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		860 069		580 886			
(2) Dont emprunts participatifs		431 788		211 680			

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Cotisations	57 992		67 025		-9 033	-13.48
Ventes de biens et services						
Ventes de biens	109 941		215 593		-105 652	-49.01
Ventes de dons en nature						
Ventes de prestations de service	167 541		286 574		-119 033	-41.54
Parrainages						
Produits de tiers financeurs						
Concours publics et subventions d'exploitation	701 244		748 902		-47 658	-6.36
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation comptable						
Ressources liées à la générosité du public						
Dons manuels						
Mécénats						
Legs, donations et assurances-vie	103 880				103 880	
Contributions financières						
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions			15 531		-15 531	-100.00
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Utilisations des fonds dédiés	354 956		344 432		10 524	3.06
Autres produits	16 107		18 592		-2 485	-13.37
Total I	1 511 661		1 696 649		-184 988	-10.90
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock						
Autres achats et charges externes	610 337		751 561		-141 224	-18.79
Aides financières	585				585	
Impôts, taxes et versements assimilés	56 377		57 067		-690	-1.21
Salaires et traitements	581 536		561 365		20 171	3.59
Cotisations sociales	236 333		208 281		28 051	13.47
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	49 659		44 451		5 208	11.72
Dotations aux provisions	3 577				3 577	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						
Reports en fonds dédiés	300 535		354 956		-54 421	-15.33
Autres charges	17 191		4		17 187	NS
Total II	1 856 129		1 977 685		-121 556	-6.15
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-344 469		-281 036		-63 433	-22.57

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés		12		15	-2	-16.27
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des immobilisations financières cédées						
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total III		12		15	-2	-16.27
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées		9 003		3 691	5 312	143.92
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie						
Total IV		9 003		3 691	5 312	143.92
2. Résultat financier (III-IV)		-8 991		-3 677	-5 315	-144.55
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)		-353 460		-284 713	-68 747	-24.15
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		15 212			15 212	
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		14 026		584	13 442	NS
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		1 186		-584	1 769	303.19
Participation des salariés aux résultats (VII)						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I+III+V)		1 526 884		1 696 663	-169 779	-10.01
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)		1 879 159		1 981 960	-102 801	-5.19
5. EXCEDENT OU DEFICIT		-352 274		-285 296	-66 978	-23.48

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice

13

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

13

- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales

14

Permanence ou changement de méthodes

14

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations

15

Etat des amortissements

15

Tableau de variation des fonds propres

16

Tableau de variation des fonds propres-générosité du public

17

Tableau de variation des fonds dédiés

18

Etat des provisions

19

Etat des échéances des créances et des dettes

19

Evaluation des immobilisations corporelles

19

Evaluation des créances et des dettes

19

Evaluation des valeurs mobilières de placement

19

Produits à recevoir

20

Charges à payer

20

Charges et produits constatés d'avance

20

Subventions d'équipement

20

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

Rémunération des dirigeants

21

Honoraires des commissaires aux comptes

21

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

21

Montant des engagements financiers

21

Engagement en matière de pensions et retraites

22

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Valeurs mobilières

22

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 450 181.35 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 1 511 660.60 Euros et dégageant un déficit de -352 274.27 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'association a bénéficié d'un legs au cours de l'exercice pour un montant de 103 880.07 euros.

A la date de clôture, ce legs a été entièrement encaissé.

Deux avances de trésorerie ont été mises à disposition de l'association par la fédération Angréai pour un total de 103 000 euros.

Pour rappel une avance avait été consentie pour un montant de 77 000 euros dans le cadre des journées nationales.

Ainsi à la date de clôture les avances de l'Angréai se chiffrent à un total de 180 000 euros.

Continuité d'exploitation

Eu égard à l'activité engagée à ce jour et en perspective pour les exercices 2026 et 2027, un plan d'action a été validé par le CA du CREAM afin de garantir la continuité d'activité (poursuivre les actions engagées, pérenniser et stabiliser le modèle économique;

Ce plan d'action s'inscrit de façon renforcée dans la continuité des étayages mis en œuvre depuis 2 ans avec l'accompagnement extérieur de la structure.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le contrat Féderlux dédicace Capital et le contrat Martin Maurel CAPI V ont été rachetés en ce début d'année.

L'Association a remboursé à la fédération Angréai , 100 000 euros d'avance de trésorerie.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à l'exception de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre suite à l'application du nouveau plan comptable ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Les comptes de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont fait l'objet d'un changement de méthode résultant des changements de réglementation comptable suivants :

- ANC 2022-06 (modifiant le Plan Comptable Général)
- ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur :

- la définition du résultat exceptionnel
- la suppression des transferts de charges
- le plan des comptes
- les modèles d'états financiers

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	89 717		9 150
Constructions sur sol propre	85 929		
Installations générales agencements aménagements des constructions	415 063		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	2 199		
Matériel de transport	25 000		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	59 215		6 113
TOTAL	587 406		6 113
Prêts, autres immobilisations financières	6 291		2 700
TOTAL	6 291		2 700
TOTAL GENERAL	683 413		17 963

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL		32 770	66 096	66 096
Constructions sur sol propre			85 929	85 929
Installations générales agencements aménagements constr.			415 063	415 063
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			2 199	2 199
Matériel de transport			25 000	25 000
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		19 312	46 016	46 016
TOTAL		19 312	574 207	574 207
Prêts, autres immobilisations financières			8 991	8 991
TOTAL			8 991	8 991
TOTAL GENERAL		52 082	649 294	649 294

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL	36 466	15 181	32 250	19 396
Constructions sur sol propre	68 949	1 719		70 668
Installations générales agencements aménagements constr.	266 968	20 882		287 850
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	716	441		1 157
Matériel de transport	10 795	5 000		15 795
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	51 525	6 436	19 247	38 714
TOTAL	398 953	34 478	19 247	414 184
TOTAL GENERAL	435 418	49 659	51 497	433 580

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	15 181				
Constructions sur sol propre	1 719				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	20 882				
Instal.techniques matériel outillage indus.	441				
Matériel de transport	5 000				
Matériel de bureau informatique mobilier	6 436				
TOTAL	34 478				
TOTAL GENERAL	49 659				

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	467 870				467 870
Réserves	722 467				722 467
Report à nouveau	-789 421	-285 296		0	-1 074 717
Excédent ou déficit de l'exercice	-285 296	285 296		352 274	-352 274
Situation nette	115 620			352 274	-236 655
Subventions d'investissement	-0				-0
TOTAL I	115 620			352 274	-236 655

Tableau de variation des fonds propres - générosité du public
ANC 2018-06 : Art. 432-22

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	467 870			43 077		43 077		467 870
Réserves	722 467							722 467
Report à nouveau	-789 421			1 169 591		1 454 887		-1 074 717
Excédent ou déficit de l'exercice	-285 296			-66 978				-352 274
Subventions d'investissement	-0			24 878		24 878		-0
TOTAL	115 620			1 170 568		1 522 843		-236 655

ANNEXE

Tableau de variation des fonds dédiés

ANC 2018-06 : Art. 431-6

Une information relative aux fonds dédiés est donnée dans l'annexe par projet ou catégorie de projet selon les rubriques figurant dans le tableau ci-après :

VARIATION DES FONDS DEDIES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés *
Subventions d'exploitation	354 956	300 535	354 956			300 535	
FIR ARS COMMUNAUTE	60 000	50 000	60 000			50 000	
PJJ	1 451	307	1 451			307	
FIR INTIMAGIR AVENANT	78 351		78 351				
FIR ATTRACTIVITE METIERS	54 231	52 500	54 231			52 500	
PJJ 23/24	7 923	4 283	7 923			4 283	
DREETS PACA PJPM	48 000	6 000	48 000			6 000	
PJJ 24/25	105 000	10 425	105 000			10 425	
PJJ 25/26		105 000				105 000	
CAF 83		2 000				2 000	
ARS PACA FIR 2025		70 020				70 020	
TOTAL	354 956	300 535	354 956			300 535	

* correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	20 871	3 577			24 448
TOTAL	20 871	3 577			24 448
TOTAL GENERAL	20 871	3 577			24 448
Dont dotations et reprises d'exploitation		3 577			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	248	248	
Autres immobilisations financières	8 743	8 743	
Autres créances clients	85 341	85 341	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	8 717	8 717	
Divers état et autres collectivités publiques	243 011	243 011	
Débiteurs divers	936	936	
Charges constatées d'avance	15 846	15 846	
TOTAL	362 841	362 841	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	437 167	437 167		
Fournisseurs et comptes rattachés	81 189	81 189		
Personnel et comptes rattachés	53 128	53 128		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 100	84 100		
Autres impôts taxes et assimilés	7 388	7 388		
Autres dettes	197 098	197 098		
Produits constatés d'avance	501 784	501 784		
TOTAL	1 361 853	1 361 853		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	25 402
Autres créances	243 562
Disponibilités	11
Total	268 976

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	5 379
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 009
Dettes fiscales et sociales	70 595
Total	86 983

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	15 846
Total	15 846
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	501 784
Total	501 784

Subventions d'équipement

Elles sont désormais reprises au résultat au rythme des amortissements pratiqués.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Rémunération des dirigeants

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, qui est ici ainsi libellé:

"Les Associations dont le budget annuel est inférieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature."

Il est ici indiqué que dans la situation de l'Association il n'y pas lieu de publier les sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

En effet aucun des cadres de l'association n'a de pouvoir d'engagement de l'association et ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.

Aucune somme ni aucun avantage en nature n'ont été accordés aux administrateurs de l'Association.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 534 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 535
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 :

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
Engement retraite	24 448	24 448
Total (1)		24 448

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	
55 à 58 ans	1 à 5 ans	5 621
50 à 54 ans	6 à 10 ans	3 588
40 à 49 ans	11 à 20 ans	14 822
30 à 39 ans	21 à 30 ans	417
moins de 30 ans	plus de 30 ans	
Engagement total		24 448

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
- turn over faible
- taux d'inflation 1.67 %
- taux d'actualisation 3.96 %

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -**Inventaire du portefeuille de valeurs mobilières**

1/ L'Association en 2014, a souscrit un contrat Martin Maurel CAPI V. Le versement net investi s'élève à 199 200 euros.
-les produits de ce placement sont évalués à un montant de 40 800.61 euros au 31 décembre 2025.

2/Au 27 mai 2015, l'Association a souscrit un contrat Féderlux Dédicace capital dont me versement net investi est de 199 000 euros.
-les produits de ce placement sont évalués à un montant de 30 842.53 au 31 décembre 2025.